

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT

Compte Rendu
de la Séance du Conseil Municipal du 02 Avril 2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre du Conseillers Municipaux présents : 14 + 1 pouvoir
Nombre de Conseillers Municipaux excusés : 1 dont 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Denis MIRAT

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Examen et vote des Comptes Administratifs 2009

❖ Budget Principal

Section de Fonctionnement :	DEPENSES :	735.064,71 €
	RECETTES :	872.077,52 €
Section d'Investissement :	DEPENSES :	356.582,32 €
	RECETTES :	332.574,12 €
Reste à réaliser :	DEPENSES :	213.850,00 €
	DEPENSES :	184.782,00 €

Résultat de Fonctionnement 2009 à affecter sur l'exercice 2010 = + 137.012,81 €
comme suit :

✓ 53.076,20 € en section d'Investissement
✓ 83.936,61 € en section de Fonctionnement

❖ Budget Assainissement

Section de Fonctionnement :	DEPENSES :	27.889,42 €
	RECETTES :	86.954,10 €
Section d'Investissement :	DEPENSES :	22.765,55 €
	RECETTES :	78.410,00 €
Reste à Réaliser :	DEPENSES :	142.000,00 €
	RECETTES :	58.903,00 €

Résultat de Fonctionnement 2009 à affecter sur l'exercice 2010 = + 59.064,68 €
comme suit :

✓ 27.452,55 € en section d'Investissement
✓ 31.612,13 € en section de Fonctionnement

❖ Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Section de Fonctionnement :	DEPENSES :	4.288,66 €
	RECETTES :	6.661,42 €

Solde d'exécution 2008 à reporter sur l'exercice 2010 = + 2.372,76 €.

❖ Budget Lotissement Croix de la Chapelle

Sections de Fonctionnement et Investissement : aucune réalisation en 2009.

❖ Budget Lotissement « La Pompeyrie »

Sections de Fonctionnement et Investissement : aucune réalisation en 2009.

Les différents comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

Examen et vote des budgets prévisionnels 2010

❖ Budget Principal

Section de Fonctionnement :	DEPENSES =	753.168,00 €
	RECETTES =	753.168,00 €

Section d'Investissement :	DEPENSES =	645.153,00 €
	RECETTES =	645.153,00 €

▪ Virement de la Section de Fonctionnement pour aider au financement de la Section d'Investissement = 70.966,00 €

▪ Annuité Emprunts 2010 = 57.304,12 € dont Capital = 45.849,85 €
Intérêts = 11.454,27 €

❖ **Budget Assainissement**

Section de Fonctionnement : DEPENSES = 79.871,00 €
RECETTES = 79.871,00 €

Section d'Investissement : DEPENSES = 205.037,00 €
RECETTES = 205.037,00 €

▪ Virement de la Section de Fonctionnement pour aider au financement de la Section d'Investissement = 44.102,00 €

▪ Annuité Emprunts 2010 = 11.999,55 € dont Capital = 6.693,90 €
Intérêts = 5.305,65 €

Le Conseil Municipal a décidé

➤ de maintenir la redevance assainissement à 0,70 € /m3 d'eau consommée année n-1 et la redevance forfaitaire à 70 €.

➤ de reconduire les mêmes taux de participation de la Commune aux eaux pluviales qu'en 2009 soit : 35 % des charges de fonctionnement et 50 % des intérêts des emprunts et amortissements soit au total 15.320,00 €.

❖ **Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Section de Fonctionnement : DEPENSES = 6.871,00 €
RECETTES = 6.871,00 €

❖ **Budget Lotissement « Croix de la Chapelle »**

Section de Fonctionnement : DEPENSES = 85.458,00 €
RECETTES = 85.458,00 €

Section d'Investissement : DEPENSES = 144.056,00 €
RECETTES = 144.056,00 €

❖ **Budget Lotissement « La Pompeyrie »**

Section de Fonctionnement : DEPENSES = 363.460,00€
RECETTES = 363.460,00 €

Section d'Investissement : DEPENSES = 303.060,00 €
RECETTES = 303.060,00 €

Les différents budgets prévisionnels ont été adoptés à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2009. Le produit fiscal attendu s'élève à **271.846 €** et se décompose comme suit :

	Bases d'imposition Prévisionnelles 2008	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1.187.000	12,29	145.882
Foncier Bâti	666.100	13,83	92.122
Foncier non Bâti	35.300	95,87	33.842

Les taux d'imposition ont été votés à l'unanimité.

Réintégration des bureaux de la Mairie :

Mr le Maire fait savoir que le déménagement dans les nouveaux locaux s'effectuera du 19 au 25 Avril prochain. Durant cette période, le secrétariat de mairie sera fermé pour permettre aux élus et aux agents de prendre possession des nouvelles installations de façon à ce que les services administratifs soient opérationnels à compter du lundi 26 Avril jour de réouverture au public.

Une information sera faite en ce sens par voie de presse et par affichage en Mairie et aux lieux accoutumés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance.

Le Maire,

Jean-Marie FREYSSELINE